



## Conditions générales de vente Multipharma

Sauf dérogation écrite, toutes nos ventes s’effectuent aux conditions suivantes, que nos clients sont censés connaître et accepter sans réserve. Il va de soi que les conditions générales de vente ci-après ne sont valables que pour autant que la facturation soit effectuée par notre société.

1. Offres et commandes .....	2
2. Délais de livraison.....	2
3. Expédition.....	2
4. Facturation. ....	2
5. Règlement. ....	3
6. Retours. ....	3
7. Solvabilité. ....	3
8. Assistance technique - Utilisation et mise en œuvre. ....	4
9. Réclamations. ....	4
10. Résolution du contrat .....	4
11. Compétence. ....	4
12. Conditions Générales d’achat. ....	4

## 1. Offres et commandes.

Nos offres quant aux prix, à la qualité, aux délais, et possibilités de livraison, sont faites, sauf stipulation contraire, sans aucun engagement. Les offres, commandes et conventions verbales ne nous engagent que dans la mesure où nous les confirmons par écrit ou si nous y donnons suite par l'envoi de la marchandise et de la facture.

## 2. Délais de livraison.

Sauf stipulation expresse et écrite, nos délais de livraison sont indicatifs et sans engagement de notre part. Ils sont, en tous cas, prorogés en cas de retard dans l'envoi, par l'acheteur, des documents et renseignements nécessaires à la bonne exécution de la vente, même si ce retard n'est pas directement imputable à l'acheteur. Même s'il y a convention formelle sur les délais de livraison, les cas de force majeure nous donnent le droit de résilier totalement ou partiellement tout marché ou commande ou d'en suspendre l'exécution sans préavis ni indemnité quelconque. Si par le fait d'un cas de force majeure la livraison est retardée de plus d'un mois, l'acheteur aura la faculté de résilier le marché mais uniquement pour la quantité qui n'aura pu lui être livrée en raison dudit cas de force majeure. Sont, à titre indicatif mais non limitatif, considérés comme cas de force majeure: la guerre, la mobilisation, la grève, l'émeute, l'incendie, le lock out, le manque ou la pénurie de matières premières ou d'énergie, l'inobservation par nos fournisseurs des délais de livraison, les restrictions et (ou) les interdictions imposées par les autorités nationales, le manque d'ouvriers ou d'employés, ainsi que tous événements similaires généralement quelconque dans le chef de notre société, de ses sous-traitants, commettants ou fournisseurs.

## 3. Expédition.

Notre société se réserve, le droit de choisir elle-même le trajet et le mode d'expédition. L'acheteur supportera les frais supplémentaires résultant de ses exigences particulières relatives à l'expédition. Il en sera de même pour les augmentations des taux de frêt qui se produiraient après conclusion du contrat, frais de magasinage, frais d'assurance, etc, dans la mesure où il n'a pas été convenu de livraison franco. Les risques de perte, de détérioration ou de naufrage de la marchandise seront supportés par l'acheteur dès l'expédition ou, en cas d'enlèvement par l'acheteur dès la mise à disposition de la marchandise.

## 4. Facturation.

Nos prix s'entendent toutes taxes incluses. En cas d'augmentation de nos prix, l'acheteur a la faculté de résilier le contrat dans un délai de deux semaines après leur modification sauf si cette augmentation repose exclusivement sur une hausse des tarifs de transport.

## 5. Règlement.

Toutes nos factures sont payable à Bruxelles uniquement à nos comptes bancaires, et s'il n'en a été autrement convenu par les parties, en respect de la loi du 2 août 2002, à savoir: dans un délai de 30 jours à partir du jour qui suit celui de la réception de la facture ou d'une demande de paiement équivalente, ou de la réception des marchandises ou de la prestation de services, si la date de réception de la facture ou de la demande de paiement équivalente est incertaine ou la facture ou la demande de paiement équivalente est reçue avant la délivrance des marchandises ou les services, ou de l'acceptation ou de la vérification permettant de certifier la conformité des marchandises ou des services avec le contrat, si la loi ou le contrat prévoit une procédure d'acceptation ou de vérification et si la facture ou la demande de paiement équivalente est reçu plus tôt ou à la date de l'acceptation ou de la vérification.

Le règlement par traite nécessite notre accord, il tient lieu de paiement, sous réserve de recouvrement ultérieur. Les frais d'escompte et d'agios, de timbre, autres taxes et frais sont à charge de l'acheteur. Nous restons propriétaire de la chose vendue jusqu'au paiement intégral du prix, des intérêts et des frais. Le transfert des risques a toutefois lieu dès la réception. En cas de retard de paiement dans le délai convenu ou, à défaut dans le délai de paiement prévu à l'Art. 4 de la loi du 2 août 2002, il sera compté, à compter du jour suivant, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux directeur majoré de sept points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur. Le taux ainsi déterminé est celui communiqué par le Ministère des Finances et publié au *Moniteur Belge*. Conformément à l'Art. 5 de la loi du 2 août 2002, et cela sans préjudice à notre droit au remboursement des frais judiciaires conformément aux dispositions du Code Judiciaire, il sera également réclamé un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement pertinents encourus par suite du retard de paiement. Si les délais de paiement sont dépassés, nous sommes en droit de refuser de poursuivre l'exécution du contrat et autres contrats éventuels. En outre la totalité des créances résultant des relations d'affaires sera immédiatement exigible. Les paiements ne sont considérés comme ayant été effectués qu'au moment où nous sommes crédités de leur montant. Nous nous réservons le droit d'imputer les sommes versées à l'apurement des factures les plus anciennes majorées des intérêts de retard et des frais et ce dans l'ordre suivant: frais, intérêts, principal. L'acheteur ne peut opposer aucun droit de rétention ou de compensation.

## 6. Retours.

En principe, nos marchandises ou produits ne sont pas repris. Si exceptionnellement et pour des cas tout à fait spéciaux, nous admettons le retour de certains produits ou marchandises, nous excluons d'office ce ceux ou celles qui auraient été détériorés même légèrement et dans tous les cas les frais de manutention et de retour de la marchandise sont à charge de l'acheteur.

## 7. Solvabilité.

En cas de modification de la solvabilité, de l'honorabilité commerciale ou de la situation de l'acheteur après la signature du contrat, nous nous réservons le droit, soit de résilier tous les contrats en cours, pour la partie non encore exécutée ou soit de faire dépendre leur exécution de garanties qui nous paraissent appropriées, y compris le paiement anticipatif.

## **8. Assistance technique - Utilisation et mise en œuvre.**

Les conseils donnés verbalement ou par écrit par nous dans le cadre de notre assistance technique et de nos essais n'engagent pas notre responsabilité même en ce qui concerne d'éventuels droits de tiers en matière de propriété industrielle, et ne dispensent pas l'acheteur de la nécessité de vérifier par des essais pratiques si les produits fournis par nous conviennent aux procédés et applications envisagés par l'acheteur.

## **9. Réclamations.**

Les réclamations ne sont prises en considération que si elles sont faites par écrit, au plus tard huit jours après l'arrivée de la marchandise. Elles seront accompagnées de pièces justificatives, et de la facture. La marchandise faisant l'objet d'une réclamation peut être retournée seulement avec notre accord.

## **10. Résolution du contrat.**

En cas de non respect par l'acheteur de ses obligations contractuelles envers notre société, la vente sera résolue de plein droit sans sommation et sous réserve de tous dommages et intérêts. Si nous nous trouvons obligés d'intenter des poursuites judiciaires le montant qui restera dû à la date de l'exploit introductif d'instance, sera majoré de 15 % - avec un minimum de 37,18 € - à titre d'indemnité forfaitaire pour frais extrajudiciaires.

## **11. Compétence.**

Le contrat conclu entre parties est soumis à la législation belge. Toutes contestations, de quelque nature qu'elles soient, devront être soumises aux tribunaux de Bruxelles.

## **12. Conditions Générales d'achat.**

Sauf s'il en est convenu autrement de manière expresse et par écrit entre parties, les clauses de conditions reprises ci-dessus constituent l'ensemble des accords et conventions conclus entre l'acheteur et notre société, nonobstant toutes les dispositions contraires pouvant figurer sur les bons de commande ou sur tout autre document ou imprimé émis par l'acheteur.

Multipharma se réserve le droit de modifier les conditions générales.

Dernière mise à jour des présentes Conditions générales : 1er janvier 2016